

ANNEXE

Désignation des correspondants des forces de l'ordre au 01 10 2012

Zone Police Nationale: Laval, Bonchamp lès Laval, Changé, Saint Berthevin
Commissariat de police de Laval
7 place Mendès France

Chef de l'Unité de Sécurité de Proximité:
Commandant de police Thierry Le Soudéer
thierry.le-soudeer@interieur.gouv.fr 02 43 67 81 46
Adjoint au chef de l'U.S.P.
Capitaine de police Régis Le Fèvre
regis.le-fevre@interieur.gouv.fr 02 43 67 81 55

Rôle des Correspondants:

Les professionnels de santé informent en temps réel le correspondant de la Police Nationale de tout événement ou situation de nature à porter atteinte à leur intégrité ou à leur sécurité.
La Police Nationale demande à ce que toute infraction ou événement particulier fasse l'objet d'une déclaration de main courante ou d'une plainte.
Afin de faciliter cette démarche le professionnel de santé prend contact avec l'un des correspondants et convient d'un rendez vous qui lui permet de réduire le délai de prise en charge.

Procédure d'information des services:

Les professionnels de santé désignent un référent au sein de leur organisation représentative, qu'ils informent de tout événement justifiant la saisine des services de police. Ce référent peut servir de relais d'information à l'ensemble des professionnels en cas de nécessité
Interlocuteur(s) des services de police: **fiche jointe**

Procédure d'alerte:

Le jour et la nuit toute l'année:

A/ Situation d'urgence: Composer le 17

-S'identifier comme professionnel de santé, indiquer immédiatement à l'opérateur le lieu et la nature des faits motivant l'appel
-Laisser le téléphone mobile ou le téléphone fixe en position d'appel pour permettre à l'opérateur de connaître l'évolution de la situation et d'enregistrer la scène.

B/ Problème ne posant pas un caractère d'intervention d'urgence:

Les jours de semaine, prendre contact avec l'un des correspondants de la Police Nationale.

Les jours fériés ou les repos de fin de semaine: composer le **02 43 67 81 10** ou **02 43 67 81 41** et demander à joindre la **permanence de commandement**